



Avoir 2 travaux en meme temps

Par **aurigua**, le **19/06/2011** à **02:08**

Bonjour,rnbonsoir a tous,rnje suis actuellement préparatrice en pharmacie, j'ai un CDI,j'aimerais travailler dans une boulangerie, mais a titre de "bénévolat" c'est a dire que je veux etre en règle avec la loi, travailler pour apprendre, mais sans avoir de salaire et celà en parallèle a mon travail de préparateur en pharmacie,rnj'aimerais savoir si celà est possible, est ce que je dois tenir informer mon patron a l'officine de mon autre "travail"rnet j'aimerais aussi savoir qu'elles sont les modalités administratives que je vais devoir recourir(est ce qu'il existe un contrat spécifique pour le travail benevole, en cas de controle pour que l'on ne puisse pas croire que je travail illgalement)rnrmrci

Par **rosmeur**, le **20/06/2011** à **23:44**

BonsoirrnVour n'aurez pas 2 employeurs puisque votre 2ème travail est bénévole...rnDonc , aucune contrainte vis à vis de votre seul employeur (même pas celle de l'informer)rnVotre activité "bénévole" ne doit pas être discutable : pas de rémunération ou d'avantages en nature (de quelque façon que ce soit)rnPas d'horaire de travail imposébref, rien qui ressemble à un contrat de travail de fait rnAttention en effet aux contrôles .rnEtablir un écrit entre le boulanger et vous , signé des 2 , établissant clairement l'activité bénévolernCordialement

Par **aurigua**, le **21/06/2011** à **03:00**

merci beaucoup, je pensais effectivement a la solution d'un papier signé entre les deux parties concernéesrnmerci